

Prospective Jeunesse

Drogues
Santé
Prévention

83

Périodique trimestriel
Automne 2018

Géographie de la désobéissance

« Sois viril, mon fils ! »

Quand la sanction scolaire encourage la désobéissance

Sylvie Ayrat et
Yves Raibaud

Méthadone : Mémoires d'une désobéissance médicale

Claire Remy

Hors-la-loi ou pédagogues ?

Les parents face à la consommation d'alcool des ados

Martin de Duve



RISQUES JEUNES CHOIX ÉCOLE ASSUÉTUDES SANTÉ FÊTE AL-
COOL ADDICTION
GENCE JEU TAB
EXPÉRIENCES S
DE SOI PROHIBI
NABIS PRÉVENT
TOXICOMANIE F
TUDES SANTÉ FÊ
ÉDUCATION AD
CONDUITES À RISQUE EXPÉRIENCES SOINS ABUS CONSOM-
MATION ENNUI ESTIME DE SOI PROHIBITION GROUPE ECSTASY



ÉDUCATION ADOLES-
I CONDUITES À RISQUE
ATION ENNUI ESTIME
DOSE INTERNET CAN-
UES BIEN-ÊTRE JOINTS
CHOIX ÉCOLE ASSUÉ-
USAGES DANGER PEU
PLAISIR PROTECTION
DANCE DRO-
QUES JEUNES
ADDICTIONS
NGE JEU TA-
EXPÉRIENCES
SOI PROHIBI-
S PRÉVENTION
TOXICOMANIE FUTE

Prospective Jeunesse est un centre d'étude et de formation fondé en 1978. L'association est active dans le domaine de la prévention des méfaits liés aux usages de drogues, dans une optique de promotion de la santé.

Prospective Jeunesse

propose **trois** services :

- Formation et accompagnement de professionnels (seuls ou en équipe)
- Publication de la revue **Prospective Jeunesse**
- Entretiens individuels

Prospective Jeunesse a créé, avec **Infor-Drogues** et **Modus Vivendi**, l'asbl **Eurotox**

www.eurotox.org

CONTACT 144 chaussée d'Ixelles, 1050 Bruxelles ■ 02 512 17 66
revue@prospective-jeunesse.be ■ www.prospective-jeunesse.be

Éditeur responsable

Pierre BALDEWYNS

Rédactrice en chef

Caroline SAAL

Comité d'accompagnement

Pierre BALDEWYNS, Christine BARRAS, Philippe BASTIN, Line BEAUCHESNE, Mathieu BIETLOT, Marc BUDO, Christian DE BOCK, Christel DEPIERREUX, Damien FAVRESSE, Sabine GILIS, Jean-Philippe HOGGE, Alexis JURDANT, Micheline ROELANDT, Bernadette TAEYMANS, Patricia THIEBAUT, Jacques VAN RUSSELT

Équipe de rédaction

Patricia BERNAERT, Marta CHYLINSKI, Véronique DE CARPENTRIE, Guilhem de CROMBRUGGHE, Marie-Lyne FOISY, Céline LANGENDRIES

Dessins

Jacques VAN RUSSELT

Correction orthographique

Alexandra COENRAETS

Les articles publiés reflètent les opinions de leur(s) auteur(s) mais pas nécessairement celles des responsables de « **Prospective Jeunesse – Drogues Santé Prévention** ». Ces articles peuvent être reproduits moyennant la citation des sources et l'envoi d'un exemplaire à la rédaction. Ni Prospective Jeunesse asbl, ni aucune personne agissant au nom de celle-ci n'est responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations reprises dans cette publication.

Impression

Nuance 4, Naninne

Graphisme et mise en page

MEDIA
animation
communication & éducation



ISSN : 1370-6306

Faut-il faire l'éloge de l'affreux Jojo ?

Françoise Dolto mettait en garde : l'enfant pour lequel il faut s'inquiéter, ce n'est pas tant « l'affreux Jojo » que le parfait enfant sage. Si le premier outrepassé les limites et désobéit avec un certain culot, c'est parce qu'il a bien compris comment prendre sa place, et est prêt à payer les conséquences d'une affirmation de soi. En route vers l'autonomie. En revanche, la recherche d'une approbation sociale constante est synonyme de fragilités. Gare à l'échec et à la désillusion.

Dans son dernier rapport sur les consommations de psychotropes chez les 12-17 ans (*Tendances*, n° 122, décembre 2017), l'Observatoire Français des Drogues et Toxicomanies écrit un constat similaire à propos des jeunes qui n'expérimentent pas l'alcool ou le cannabis. À côté d'ados persuadés de l'intérêt de résister aux tentations, l'OFDT relève des profils définis par des aptitudes sociales restreintes, un passé familial entaché de consommation problématique, la motivation d'éviter toute douleur et tout risque, ou encore une faible estime de soi. De quoi laisser songeur quant à l'abstinence.

Mais que signifie « sortir du cadre » ? Quand désobéir se justifie-t-il ? Et que consacre cette insoumission ? Ce numéro vous emmène à un procès pour prescription de méthadone, à une manifestation spontanée d'adolescents en shorts, dans les recoins d'une salle de consommation à moindre risque, d'un cannabis social club et à la fête de famille où l'ado boit sa première coupe. Bref, nous vous proposons des témoignages où la désobéissance se fait – consciemment ou non – politique.

Défier l'autorité sert aussi à se définir soi-même, par rapport aux hiérarchies instituées. Sylvie Ayrat et Yves Raibaud décortiquent comment les conditionnements de notre société patriarcale poussent les garçons à s'imposer à l'école par la transgression. La marginalité assumée caractérise les jeunes zonards. Tristana Pimor les a croqués avec finesse et bienveillance dans sa recherche « Zonards. Une famille de rue », dont nous avons résumé quelques enseignements.

Enfin, ce numéro innove. Pour évoquer la salle de consommation à moindre risque, nous avons décidé de faire appel à un *urban sketcher*. Ses dessins permettent d'appréhender visuellement cette réalité encore méconnue. Désireux de donner régulièrement une tribune aux usagers de drogues eux-mêmes, nous ouvrons ce numéro par la retranscription d'une chanson composée par un jeune squatteur.

Bonne découverte !

Caroline Saal
Rédactrice en cheffe

Tribune aux usagers de drogues YOGUI XIII NRW	4
Zonards : la contre-culture en étendard Caroline Saal	5
« Sois viril, mon fils ! » Quand la sanction encourage la désobéissance Sylvie Ayrat et Yves Raibaud	7
Salle de Consommation à Moindre risque Chris Damaskis	12
Méthadone : mémoires d'une désobéissance médicale Interview du Dr Claire Remy	14
École : 2018, la Révolution du bermuda ! Logan Verhoeven	19
Hors-la-loi ou pédagogues ? Les parents face à la consommation d'alcool des ados Interview de Martin de Duve	21
Les cannabis social clubs : tire ton plan ! Caroline Saal	24
Pour aller plus loin Caroline Saal	26

Tribune aux usagers de drogues

YOGUI XIII NRV¹

Nous sommes en fêtes, comme d'habitude on s'entête à se mettre la tête. On est bien têtus enfants d'la terre; nous refusons l'enfer de Babylon. Regarde c'que t'as fait des hommes Babylon! Plus sauvages que des loups! Autant au pitt que mon chien! Plus asocial que des fourmis; évolués, mais à côté d'elles tous petits. SDF, squatteur de forêt, j'ai délaissé mes bâtiments d'ma forêt de ciment. J'suis peut-être un con, mais pas un pourri, c'est pour ça que j'me plierai pas à aucun président; j'préfère m'faire péter toutes les dents!

Ça fait partie d'l'éducation dans notre nation la répression, c'est l'poison d'notre éducation.

Maintenant j'ai les crocs, alors j'ai dealé du shit, d'la coke, l'erreur d'l'héro.

Maintenant j'suis accro. Accro à la musique, mais surtout accro à la liberté.

Désolée, j'm'enfume, j'respecte, j'm'assume, j'suis honnête.

Les choix qu't'as fait dans ta vie, j'les respecte, respecte moi et ma liberté qu't'envie.

J'ai toujours su m'débrouiller dans la vie.

Ça fait partie d'mon éducation, le poison c'est la nation, répression d'leur éducation.

À fond d'cachets ou plein d'alcool, tous enfumés, le nez plein de colle, d'héro ou d'coke, en Thaïlande, Pays-Bas, Colombie ou bien Cuba, c'est le rendement d'leurs gouvernements. La drogue fait partie des coutumes, des croyances, mais des peuples sans connaissance, sans reconnaissance, des civilisations plus jeunes, se permettent de nous jeter en prison.

Alors cassons les prisons.

Ça fait partie de l'éducation, que vous le vouliez ou non ce n'est pas un poison, avec plus d'éducation et moins de répression.

Viens voir ma famille, un peu perturbée mais pas illettrée.

On veut pas de votre société! On préfère vivre en forêt

On vit à côté de chez vous, pas l'choix on squatte.

C'est nous les anars, n'en fais pas des cauchemars.

On vient pas vider vos placards.

On s'met la tête mais on respecte, respecte nous et nos sales têtes.

Ça c'est notre éducation, le poison c'est la nation, répression d'leur éducation.

Hoffman nous a donné le LSD, des champignons dans les prés, les portes de la perception sont ouvertes, comme les portes de mon placard où poussent nos bébés verts tant convoités par ces connards.

Ils préfèrent rester bourrés que de fumer un « s'bar », connards!

En Asie, le pavot, en Amérique, la coco.

En Afrique, l'iboga, Amazonie l'ayahuasca.

Chez nous en Europe on fume. Vous nous répréhendez, alors que vous vous avez l'alcool à adorer. Restez bourrés. Nous traumatisez pas dès l'école, ça fait partie de l'éducation.

Ça fait partie de l'éducation, dans toutes les nations, ce n'est pas un poison avec plus d'éducation et moins de répression

Ça fait partie de notre éducation, dans notre nation, la répression est le poison de notre éducation.

Mais notre éducation, le poison c'est la nation, répression d'leur éducation.

Répression éducative, on est pas victime notre vie reste festive.

1. Chanson écrite en 2010, par Yogui, jeune zonard interviewé par la chercheuse Tristana Pimor dans *Zonards. Une famille de rue*, Presses Universitaires de France, 2014, n. p.

Zonards : la contre-culture en étendard

> Caroline Saal

Les zonards sont ces jeunes à l'allure punk, vivant en squat, fréquentant les centres de toxicomanie, se revendiquant de la contre-culture et rejetant le salariat. Tristana Pimor a consacré sa thèse à cette sous-culture juvénile. Sans romantisme mais avec un regard empli d'empathie, une écriture fine et une autoréflexion constante, la chercheuse emmène ses lecteurs dans son cheminement ethnographique. La qualité de son travail lui a d'ailleurs valu le prix Le Monde de la recherche universitaire en 2014. Brève présentation subjective de sa recherche¹.

Les jeunes « en errance » ne forment pas un groupe homogène : jeunes des banlieues populaires fréquentant l'espace public, malades psychiatriques, vagabonds, SDF, punks à chiens... Interpelée par la multiplication de cette dernière catégorie à la fin des années 2000 dans les villes du sud de la France, Tristana Pimor remarque qu'ils demeurent « inclassables ». Ces jeunes ne correspondent pas au portrait généralement esquissé des jeunes SDF. Eux-mêmes sont loin de suivre une trajectoire uniforme au groupe. L'éducatrice spécialisée propose à ceux qu'elle rencontre au sein d'un CAARUD² de mener une observation participante – qu'elle qualifie progressivement de participation observante. Soucieuse d'écarter la violence symbolique des étiquettes exo-attribuées, elle décide de les nommer à partir de leur vocabulaire. Ils se revendiquent de la Zone³, ils sont zonards. Elle distingue les Satellites au groupe, les Zonards Intermittents et les Zonards Experts, chaque catégorie s'engageant plus intensément dans la vie de la Zone. La sortie de la vie zonarde s'opère par le mode de vie saisonnier en camion, le retour à une vie classique, une clochardisation ou la mort.

« Enclins au nomadisme pour ceux vivant en camion, du moins au semi-nomadisme pour la catégorie vivant en squat, dans la rue mais aussi à la sédentarité pour les acteurs résidant dans des hébergements légaux (appartements, domicile parental, amical) ; ces individus bénéficiaient de ressources issues d'emplois précaires, de la mendicité, d'aides sociales [...], d'activités illégales et de travaux saisonniers. Les jeunes les plus marginalisés revendiquaient l'élection d'un mode de

vie précaire comme relevant d'un choix. En effet, l'accès au travail et à un logement, stable ne faisaient pas partie des attentes des zonards les plus engagés, il était même rejeté. S'affiliant au mouvement des *Techno Travellers*⁴, des Punks, ils évoquaient une idéologie libertaire et contestaient le fonctionnement de notre société qu'ils jugeaient basée sur l'individualisme égoïste, le consumérisme, la technocratie et le matérialisme. Ils estimaient par ailleurs qu'une coercition implicite, empreinte de domination sociale, poussait les individus à accepter un seul modèle – bien entendu asservissant – d'intégration sociale⁵ ».

Tristana Pimor insiste : contrairement à ce que de nombreuses études ont pu énoncer, les parcours scolaires et familiaux ne permettent pas de désigner une causalité, une « marque de fabrique » zonarde, telle qu'une histoire personnelle chaotique ou des attitudes antiscolaires. Ils proviennent d'origines socioéconomiques variées et de culture familiale proche de la classe moyenne. Les facteurs situationnels et interactionnels éclairent plus sur l'adoption des comportements : l'adhésion à une culture militante, aux règles de groupe, mode de vie motivé par la recherche de sens et par la lutte contre la domination ; la violence apprise dans l'adversité de la rue, le stigmate de déviant qui se fait prophétique.

Les zonards sont marginaux au regard de la société, mais attachés à leurs propres normes – plutôt machistes –, leurs valeurs groupales, et inscrits dans un collectif. « Le nomadisme, la mendicité, la récupération de biens dans les poubelles, la présentation spécifique, la

1. Sa recherche a été publiée : PIMOR Tristana, *Zonards. Une famille de rue*, Paris, Presses Universitaires de France, 2014.

2. CAARUD : centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues en France.

3. La zone désigne l'aire géographique qu'ils fréquentent pour mendier, rencontrer leurs pairs.

4. Les *Techno Travellers* sont des jeunes de 18 à 35 ans, vivant de façon nomade et amateurs de free parties, soit des fêtes techno organisées sans autorisation légale.

5. PIMOR Tristana, *Zonards. Une famille de rue*, p. 18-19.

Marqueurs d'appartenance zonards et de catégorisation sociale⁷

Indices	Interprétations zonardes	Interprétations des personnes externes
Cicatrices, plaies, bagarres, conflits verbaux	Violence naturelle dans l'organisation sociale	Dangerosité
Regards hagards, postures corporelles instables	Consommation de drogues, désir d'accès à un autre monde et à une conscience de soi et des autres	Toxicomanie = dangerosité, faute contre soi, refus de faire société
Vêtements d'occasion, de travail, détournés, punk ethnique troués, salis, coiffures hors normes	Adhésion à la pensée sous-consommatrice, anarcho-primitiviste, filiation Travellers, opposition au culte de l'apparat et à la société de consommation	Pauvreté, marginalité, saleté, représentation négative du punk
Piercings, tatouages, écarteurs	Signes de ralliement, de résistance, de force, références au tribalisme	Autodestruction, dangerosité, violence
Chien	Marque d'appartenance à la Zone, enfant, protecteur	Signe d'agression, référence à la clochardisation
Nomadisme	Opposition à l'habitat fixe et à l'accession à la propriété, symboles des bourgeois, de la réussite sociale légitime, de la soumission au système dominant aliénant	Dangerosité, lien avec les vagabonds, les gitans, la pauvreté
Mendicité	Revendication de rejet de la valeur travail, du culte de la performance, de la rentabilité	Passivité, fainéantise, mauvais pauvre

consommation psychotrope, la vie communautaire, la communication verbale abrupte, la violence, le vol, le deal et le squat étaient autant des traits différenciateurs que des indices d'appartenance⁶. »

Alors que la consommation de psychotropes chez ces jeunes est souvent interprétée comme le signe d'une destruction de soi, d'un manque de repères ou d'un état dépressif, les zonards la définissent comme le support d'une recherche de connaissance de soi, de nouvelles sensations et jouissances. Les initiations sont le moment d'une intégration au groupe et d'une transmission d'enseignements des bases de la consommation *safe* (être en présence de personnes appréciées, créer un cadre confortable, avoir quelques réflexes en cas de *bad trip* ou de surdose...). Les ressentis de la consommation, les découvertes sur soi alimentent les discussions postérieures. L'héroïne possède, elle, un statut à part : c'est LA drogue, identifiée comme la mauvaise drogue. Sa consommation est ritualisée, non sans tabou, comme l'engagement concret, voire définitif, dans la vie zonarde – le Satellite devient Zonard. Sa dangerosité reconnue lui confère un rôle de liant entre initiés, de distanciateur vis-à-vis des socialisations primaires (famille, école...), de sécurité en instaurant une loyauté entre consommateurs.

La présence des zonards en rue nourrit leur sociabilité mais les interactions utilitaristes, couplées au stéréotype du toxicomane prêt aux pires infamies, créent chez les riverains un sentiment d'oppression quotidien. Ils les évitent, ce que les zonards exploitent comme des failles de leur tolérance et de la politesse tant réclamée par les « normaux » (« Un bonjour, ça coûte pas cher ! », « Je suis l'homme invisible ? »). Les riverains se perçoivent livrés aux délinquants, abandonnés par les pouvoirs publics. Ils désertent certaines places, interpellent les forces de l'ordre et les responsables politiques. Ces réactions confortent les zonards dans leur

lecture des valeurs bourgeoises. Alors que les zonards se définissent eux-mêmes par une culture marginale, la dépréciation par les « autres » avive le stigmate à tel point qu'il leur échappe. Corollairement, les zonards s'isolent, l'identité communautaire se renforce et leurs attributs dévalorisés deviennent des critères de valorisation, des preuves d'insoumission et de désordre. Ce durcissement de l'identité, analyse Tristana Pimor, enferme les zonards dans une image négative et empêche la réelle émancipation recherchée.

Comment les intégrer dans le travail social ?

Certes, ils « squattent », ils « galèrent », ils « consomment », mais leur vie culturellement construite affaiblit auprès de certains travailleurs sociaux l'image de personnes instables, perdues. Face à une file active déjà chargée, difficile pour les travailleurs sociaux de s'attarder auprès d'un public supplémentaire.

Le sociologue Lionel Pourtau relève la tension entre zonards et intervenants sociaux sur la notion polysémique d'autonomie. Si les deux s'accordent pour y voir un objectif principal, la définition du projet de vie diffère dans les représentations des uns et des autres. Les intervenants sont suspects de vouloir « normaliser » les zonards, les extraire à leur mode de vie atypique pour les mobiliser dans des comportements actifs, méritants. Or les zonards entendent par autonomie la reconnaissance et l'acceptation de leur singularité. Certains travailleurs, relève Tristana Pimor, l'ont compris et accepté, évacuant la normalité et le pathologique au profit de l'*empowerment*, de l'intégration sociale et de l'aide à l'épanouissement individuel. Certains d'entre eux se demandent même : « Et si les jeunes en errance et les jeunes précarisés étaient aux avant-postes des évolutions des politiques sociales ? » ■

6. Zonards, p. 179.

7. Zonards, p. 210.

« Sois viril, mon fils ! »

Quand la sanction encourage la désobéissance

> **Sylvie Ayrat**, professeure agrégée et docteure en sciences de l'éducation,
Yves Raibaud, géographe, maître de conférences à l'Université Bordeaux Montaigne,
 Passages CNRS

Il y a eu beaucoup de travaux sur les femmes dans une approche féministe. Il y en a encore trop peu sur les hommes et sur la manière dont se construit leur identité masculine. Dès leur plus jeune âge, on éduque les garçons à l'agressivité, la compétition, à refouler le « je » au profit du « nous » du groupe de pairs, à masquer leurs émotions, à ne pas pleurer. C'est le prix à payer pour pouvoir dominer, plus tard, presque toutes les sphères de la vie publique. Malheureusement, ils en subissent et en font payer les conséquences : 96,5 % de la population pénitentiaire est masculine ; 69 % des tués en voiture sont des hommes (40 % des femmes tuées sont des passagères) ; 78 % des personnes SDF sont des hommes et 35 % des femmes qui le sont ont fui un conjoint violent ; 83,6 % des auteurs de crimes conjugaux sont des hommes ; 80 % des personnes décédées par overdose sont des hommes, 75 % des personnes décédées par suicide sont des hommes.

Notre travail a consisté ces dernières années à décrypter comment les garçons s'emparent ou non des figures d'hommes virils et dominants auxquelles on les expose. À l'école par exemple, ils subissent une double injonction : on leur dit qu'il faut être obéissants, qu'il faut s'appliquer, mais s'ils sont trop sages, leurs camarades vont les traiter d'intellos, de « gonzesse » ou même, comme on l'entend fréquemment en ce moment, de « soumis ». Implicitement, on s'attend à ce que les garçons soient disciplinés, rebelles, fumistes. Cette pression exercée par les pairs et naturalisée par l'école (« *les garçons sont naturellement plus turbulents, moins appliqués* »,

entend-on régulièrement) entraîne le fait qu'ils sont quatre fois plus souvent punis que les filles, se retrouvent plus souvent en échec scolaire. Ils sont poussés à investir dans leur scolarité les matières à « haute valeur virile ajoutée » — les maths, le sport, la technologie — et à rejeter ce qui serait le « domaine des femmes » — la littérature, les arts plastiques. La mixité, qui est pourtant un grand pas en avant, ne suffit pas à réduire ces différences puisque les garçons se construisent en se distinguant hiérarchiquement de tout ce qui est féminin.

Sanctions et genre au collège

Dans cinq collèges de la région de Bordeaux, aux caractéristiques socioculturelles très différentes, de 75 % à 84 % des élèves sanctionnés (tous motifs confondus) sont des garçons. Ils représentent également de 84 % à 97 % des élèves sanctionnés pour « violence sur autrui ». Comment expliquer une telle asymétrie sexuée ? Pourquoi n'attire-t-elle pas l'attention des équipes éducatives ? Ce travail de recherche publié en 2010 et complété en 2014 [2] nous a amenés au cœur de « la fabrique des garçons » : la sanction est un acte performatif qui définit, confirme

L'asymétrie entre les garçons et les filles touche à égalité le collège privé de centre-ville, le collège de milieu rural ou le collège de la périphérie

Enfreindre le règlement intérieur leur permet d'afficher leur virilité mais légitime en retour le pouvoir de l'institution

et consacre les garçons virils et dominants. L'appareil punitif scolaire, en les stigmatisant, les consacre dans leur identité masculine, et construit ainsi ce qu'il prétend corriger. L'analyse des comptes rendus des registres de sanctions, en rapport avec les règlements intérieurs de chaque collège, est complétée et analysée avec « les lunettes du genre » et l'apport des *masculinities*. Les sciences de l'éducation, traditionnellement formatées par la psychologie et la sociologie de l'éducation, trouvent un grand profit à s'appuyer sur de nouveaux concepts, ceux-là mêmes qui sont le plus critiqués (et pour cause) par la droite conservatrice et l'Église catholique sous l'étiquette « théorie du genre ». L'étude des rapports sociaux de sexe et des identités qui en découlent au collège permet de décentrer un point de vue explicatif majoritaire qui considère comme premiers la construction psychologique de l'adolescent d'une part, les différences liées aux classes sociales de l'autre, un classique des sciences sociales françaises.

Sylvie Ayral montre que la sanction investit les trois champs du domaine éducatif (autorité pédagogique et éducative, savoir et socialisation) et s'appuie sur un discours de légitimation qui prétend en faire un acte éducatif. L'attribution d'une sanction est un dispositif ritualisé, organisé à la fois pour la désignation du contrevenant et pour la mise en scène de la hiérarchie des pouvoirs. Ce dispositif est renforcé par l'appareil d'écriture qui l'accompagne (avertissements officiels, registre des sanctions, comptes rendus de conseils de discipline, etc.). En examinant la sanction dans sa dimension sexuée, l'auteurice montre comment celle-ci s'inscrit dans des rapports de domination et produit des inégalités et des discriminations qui s'expriment particulièrement, au collège — espace/temps d'interactions inter-sexes — sous les formes classiques du sexisme et de l'homophobie, qui caractérisent les garçons virils et dominants, encouragés à l'indiscipline, aux attitudes de défi et aux comportements violents.

L'analyse porte sur près de 6000 sanctions et punitions scolaires, triées par motif et croisées avec l'âge, le « retard scolaire », le facteur « famille défavorisée », le sexe du « punisseur » ou de la « punisseuse ». L'étude est complétée par 340 questionnaires écrits et 26 entretiens menés auprès d'adultes de la communauté éducative et de groupes d'élèves non mixtes. Sont également intégrés à la recherche des extraits de courrier et correspondances d'élèves, de l'administration et d'enseignant-e-s ou assistant-e-s d'éducation. Il ressort de l'enquête que l'incidence du facteur « retard scolaire » et la variable « famille défavorisée » n'ont que peu d'incidence sur l'attribution des sanctions, et que l'asymétrie entre les garçons et les filles touche à égalité le collège privé de centre-ville, le collège de milieu rural ou le collège de la périphérie à forte proportion d'élèves issus de familles défavorisées, étrangers ou issus de l'immigration. Tout en analysant la portée des intersections avec les classes sociales ou l'ethnicité, la recherche fait valoir la centralité du caractère sexué de la sanction. Elle peut ainsi analyser les processus par lesquels cette asymétrie se perpétue, notamment à travers l'appareil punitif.

Le premier processus est l'**autonomisation du système de sanction par rapport au domaine pédagogique** : la majorité des incidents et transgressions qui se déroulent en classe avec les enseignants sont traités par la Vie Scolaire, le chef d'établissement et, dans les cas les plus graves, en conseil de discipline. Les adultes « punisseurs », qui sont des êtres sexués (la majorité des enseignants sont des femmes et la majorité des punis des garçons), se retrouvent à la fois juge et partie : la sanction pourrait bien alors n'être, trop souvent, que la manifestation genrée du pouvoir qui punit.

Le deuxième est un **déni collectif** face à une asymétrie sexuée flagrante, mais occultée **par** des récits puisant dans un **discours scientifique essentialiste** (les gènes, les hormones) ou faisant référence aux classes sociales ou à l'origine ethnique (les « pauvres », les « migrants ») ou bien tout simplement niée : il y aurait « de plus en plus » de filles indisciplinées, violentes et/ou délinquantes, on irait donc ainsi vers « l'égalité » des sexes ; continuer à évoquer l'inégalité relèverait d'un discours « politiquement correct », voire d'un phénomène de mode.

Le troisième processus mis en relief est la **performativité sexuée des discours et des sanctions** :



une fois étiquetés — on pourrait dire « médaillés » par les premières sanctions, les garçons dominants se comportent en fonction de ce qu'ils pensent que l'on attend d'eux.

L'injonction à la virilité conduit ainsi les garçons à monopoliser l'attention, l'espace et le temps scolaire. Enfreindre le règlement intérieur leur permet d'afficher leur virilité mais légitime en retour le pouvoir de l'institution, fondé sur un système d'autorité patriarcal dans un contexte de féminisation croissante de l'enseignement. La sanction fonctionne comme un « opérateur hiérarchique de genre » : elle consacre les rapports hiérarchiques au sein de la communauté éducative, trie et classe les élèves et les enseignants en fonction de leur sexe et de la conformité de leur comportement aux rôles sociaux attribués à chacun. Elle confirme implicitement le statut supérieur du masculin sur l'ensemble du « fait social total » qu'est le collège. Le collège apparaît comme un espace clos où l'homogénéité d'une classe d'âge chez les enfants exacerbe des rapports de sexe, codifiés et contrôlés de la façon la plus traditionnelle qui soit par la classe adulte. L'analyse des registres des sanctions donne des indices précieux sur les lieux où opèrent les normes et ceux où se produisent les transgressions : le centre de la cour et la classe, où se joue

la compétition pour l'appropriation de l'espace public ; les vestiaires du gymnase, les toilettes, l'entrée du collège, le car de ramassage où les violences de genre imposent des rapports de sexe hiérarchisés, marqués par une masculinité hégémonique. Cette analyse montre ainsi la pertinence de l'analyse microsociologique et microgéographique pour comprendre la force et la permanence de phénomènes qui organisent les normes sociales et spatiales.

Sports, culture, loisirs

Tous les garçons ne sont pas des machos mais ils sont encouragés à aller vers certaines activités, à l'école comme dans les activités de loisirs [3]. Un garçon ne choisit pas l'équitation comme loisir, car il sait que c'est une activité à 80 % féminine. Il aura peur d'être moqué, de se faire traiter de « pédé ». C'est le cas aussi de la gymnastique, et encore plus de la danse. Les garçons doivent tenir leur rang, ne pas perdre la face devant les leaders qui rassemblent autour d'eux un groupe solidaire dans le harcèlement d'un plus faible désigné comme « la gonzesse » ou « le pédé ». Le machisme comme le sexisme ou l'homophobie (qui est une forme de sexisme, car on déteste tout ce qui est féminin chez un garçon) sont les travers de cette virilité exacerbée.

La vie des garçons ne s'arrête pas à la sortie de l'école. Les enfants passent presque autant de temps dans des activités périscolaires, incluant les vacances, qu'à l'école. Nous avons réuni des recherches qui s'intéressent aux centres de loisir, aux séjours qu'on appelait autrefois les colonies de vacances, aux maisons de quartiers, aux activités choisies dans le domaine du sport et des pratiques culturelles et artistiques. Le premier constat est que si filles et garçons sont presque à égalité dans les activités périscolaires à la fin de l'école primaire, les filles décrochent massivement à partir de la sixième. D'où ce chiffre alarmant, issu de recherches faites à Bordeaux et Toulouse [4] : les loisirs destinés aux jeunes, organisés ou subventionnés par les municipalités, profitent à deux fois plus de garçons que de filles, toutes activités confondues. Et si l'on considère que les loisirs masculins sont toujours plus coûteux que ceux des filles, on arrive à ce résultat incroyable : pour 4 euros d'argent public dépensés pour les enfants et les jeunes, 3 euros le sont pour les garçons et 1 pour les filles ! Suite à ces recherches, ce chiffre a été confirmé dans les grandes lignes par la plupart des grandes villes d'Europe qui ont cherché à établir un budget genré pour les loisirs des jeunes (Paris, Bruxelles, Genève...).

Dans ces recherches, nous analysons les mécanismes psychologiques et sociologiques qui font que filles et garçons ont des choix plus ou moins imposés : les filles à la danse ou au piano, les garçons au foot ou à la batterie. Mais nous analysons aussi les mécanismes implicites qui favorisent les garçons plus que les filles. Dans nos entretiens avec des élus ou des

responsables de services jeunesse, le skate, le hip-hop, le graf, le rock apparaissent comme des activités importantes, qui permettent aux jeunes de canaliser leur violence, de s'intégrer, de vivre leur adolescence le mieux possible. Le fait que ces activités sont à presque 100 % masculines n'est jamais envisagé, pas plus que le faible niveau de subventionnement de la danse, de la gym, de l'équitation qui sont les activités choisies majoritairement par les filles. Les municipalités ont investi massivement ces trente dernières années dans des terrains de sport d'accès libre (skateparks, citystades) qui sont exclusivement occupés par les garçons. Cherchez l'équivalent pour les filles. Et s'il existe, ne reproduit-on pas implicitement l'antique partage de l'espace : les garçons dehors, les filles à l'intérieur ou à la maison ?

Le sentiment qu'il y a une évolution est largement partagé. On dit qu'il y a de plus en plus de filles qui font du skate, du foot, du rock, mais nos comptages montrent des statistiques très stables, avec des différences notables, cependant, dans les villes qui ont fait de l'égalité femmes hommes un axe de leur projet politique. Certains pays ont développé des politiques publiques en matière d'égalité à l'école, dans la ville ou dans les loisirs. C'est le cas des pays scandinaves pour l'éducation et au Québec pour rendre les villes plus mixtes et moins inquiétantes pour les femmes. Cuba, comme les ex-pays communistes, ont longtemps encouragé les pratiques socioculturelles féminines, le sport féminin, les corps de ballets, les conservatoires de musique et d'arts. Si l'on excepte le modèle scandinave, en Europe les différences se jouent plutôt sur les villes. Vienne,

Comment agir en milieu scolaire ?

1. Créer un observatoire des sanctions et punitions au sein de l'établissement scolaire (cf. travaux de Sylvie AYRAL). Compter et analyser les transgressions par type et par sexe pour faire un état des lieux (« Observer c'est déjà transformer »).
2. Demander une formation de l'équipe éducative aux études de genre et particulièrement aux études sur les masculinités.
3. Mettre en place un dispositif de veille des violences sexistes et homophobes au sein de l'établissement.
4. Renforcer l'éducation à la vie sexuelle et affective.
5. Développer l'empathie, l'entraide, l'expression des émotions, les activités artistiques plutôt que la performance et la compétition.

Berlin, Barcelone ont mené, chacune à leur manière, des politiques d'égalité. Le département de la Gironde a mis en place une politique transversale pour la mixité filles-garçons. Des villes comme Rennes ou Bordeaux, en signant la charte européenne sur l'égalité femmes-hommes, s'engagent à mettre en place des actions sur le long terme pour réduire les inégalités. Paris mène depuis quelques années une politique systématique d'égalité dans les espaces publics, Genève une action forte sur l'égalité dans le sport [5].

Eduquer les garçons à des choix multiples

Outre la question de l'égalité dans l'accès aux ressources et celle de la parité dans les instances de décision, l'aboutissement de la révolution silencieuse que nous sommes en train de vivre serait également de pouvoir vivre son identité et sa sexualité de la façon la plus librement choisie. Il ne s'agit pas d'empêcher les garçons de devenir des hommes, mais d'empêcher que les plus virils et dominants imposent leur loi à toutes et tous, dans la cour de récréation et au collège (ce que nous montrent les registres des sanctions), comme au pied des tours ou dans la rue. Pour cela, il nous semble contre-productif de dépenser des sommes considérables à construire de nouvelles « maisons des hommes », destinées aux jeunes garçons, qui deviendront inévitablement des lieux « construits par le genre », producteurs de sexisme et d'homophobie. C'est vrai pour les stades ou les équipements sportifs d'accès libre, pour les « cultures urbaines » ; c'est

Une fois étiquetés [...] par les premières sanctions, les garçons dominants se comportent en fonction de ce qu'ils pensent que l'on attend d'eux

vrai aussi pour les salles de répétitions des musiques actuelles qui pourraient, en faisant quelques efforts, mettre en place une politique plus égalitaire en aidant un peu plus les filles musiciennes, pas seulement dans les cours de musique ou dans le public, mais aussi dans les studios de répétition, et, surtout, sur la scène [6]. La distinction entre le féminin et le masculin reste pertinente tant que les inégalités demeurent fortes. Elle le resterait sans poser de problème si les normes qui régissent ce que doit être un homme et ce que doit être une femme pouvaient s'assouplir. Pour les garçons, par exemple, pouvoir choisir d'être un homme hétéro, gay, bi, trans, père au foyer ou célibataire drogué au boulot, surfeur ou danseur de tango. Certains disent que l'égalité entre femmes et hommes, en supprimant les différences, supprimerait la séduction et le désir. L'utopie *queer* c'est l'inverse : pourquoi voudrait-on s'arrêter sur le chemin de ce qui est considéré comme une libération sociale majeure par plusieurs générations depuis les années 1970 : la contraception, les lois sur le divorce, l'IVG, l'égalité dans le travail, la libération sexuelle, le mariage pour tous ? ■

Pour aller plus loin

1. AYRAL S., *La fabrique des garçons. Sanctions et genre au collège*, PUF, 2010.
2. AYRAL S., RAIBAUD Y., *Pour en finir avec la fabrique des garçons*, volume 1, *A l'école*, éd. MSHA, 2015.
3. AYRAL S., RAIBAUD Y., *Pour en finir avec la fabrique des garçons*, volume 2, *Sports, culture, loisirs*. MSHA, 2014.
4. BACOU M., RAIBAUD Y., (dir.), « Mixité dans les activités de loisir », *Agora Débats/Jeunesse* n° 59, L'Harmattan, 2011.
5. www.ville-geneve-EnqueteGenreSports-RapportMandat23022017-VF.pdf
6. RAIBAUD Y., De nouveaux modèles de virilité : musiques actuelles et cultures urbaines., in *Masculinités : état des lieux*, Erès, p.169-181, 2011.

Salle de Consommation à Moindre risque

Lieu d'accueil en milieu urbain pour publics précarisés, la salle de consommation à moindre risque est difficile à imaginer pour qui ne connaît pas le projet. Alors que celle de Liège a ouvert ses portes début septembre, Chris Damaskis l'a dessinée pour nous.

LA SALLE D'ACCUEIL est l'occasion d'informer l'utilisateur et de lui donner du matériel de réduction des risques. Les travailleurs sociaux écoutent aussi les besoins des usagers et les orientent vers d'autres services si nécessaire. Certaines salles proposent des soins infirmiers de base, un repas, une aide administrative.



LA SALLE DE CONSOMMATION Son organisation vise à créer une atmosphère calme. Les gens y consomment par voie nasale ou injection. Les inhalations ont lieu dans des cabines ou dans une pièce à part, en raison de la nocivité de la fumée. Le personnel soignant supervise, mais sans participer à l'administration du produit. Il est formé aux premiers secours, au traitement des overdoses et aux accidents d'exposition du sang (risque de transmission de l'hépatite, du VIH).



Méthadone : mémoires d'une désobéissance médicale

> Interview du Dr **Claire Remy**, médecin et directrice du R.A.T. (Réseau d'Aide aux Toxicomanes)

La désobéissance au quotidien a été l'histoire du (G) R.A.T, quand la prescription de méthadone était encore interdite. Comment ce collectif de médecins généralistes a-t-il vécu et défendu sa pratique malgré les interventions de la gendarmerie et de l'Ordre des médecins ? Quelles étaient les motivations ? Quel équilibre trouver entre risques judiciaires et valeurs personnelles ? Plongée dans une histoire profondément humaine.

Comment avez-vous commencé à prescrire de la méthadone à des personnes dépendantes à l'héroïne ?

En sortant de l'université, avec deux autres collègues, j'ai ouvert une maison médicale à Bruxelles, La Perche, chaussée de Forest. Le quartier a radicalement changé de nature en une dizaine d'années et sont arrivés des gens beaucoup plus désaffiliés, beaucoup plus acculturés, avec parmi eux beaucoup de toxicomanes. En 1982-1983, éclate l'affaire Baudour. Ce psychiatre prescrivait du Mephenon (méthadone injectable) à un groupe d'héroïnomanes bruxellois (200-300 personnes). Quand cette pratique a été connue, la patientèle a afflué chez lui en grand nombre. Il a été arrêté, condamné et emprisonné. Les attendus de son procès ont servi de cadre légal jusqu'à la conférence de consensus en 1994¹.

Baudour arrêté, nous avons été submergés par des demandes d'aide d'héroïnomanes en très mauvais état de santé. Nous étions démunis. À l'époque, Jean-Jacques Deglon a publié un livre décrivant le traitement des héroïnomanes à la méthadone. La légitimité scientifique de la pratique n'était pas établie, mais il nous a beaucoup inspiré. Nous avons

reçu 180 demandes en six mois, bref une file colossale. Quelques médecins généralistes se sont regroupés dans le GRAT, le groupe de réflexion pour une action en toxicomanie. Au même moment, Jean-Pierre Jacques fondait un centre de méthadone, devenu le projet Lama.

Il faut dire que nous étions dans un contexte dit « pléthore ». Il y avait de nombreux médecins pour la quantité de patients : ils avaient le temps d'écouter leurs patients et de réfléchir aux accompagnements.

Les conditions d'exercice de la médecine ont été déterminantes ?

Ce n'est pas un hasard si les procès méthadone et avortement ont eu lieu à une époque similaire. Nos conditions de travail différaient effectivement de celles d'aujourd'hui. Nous avions une disponibilité d'esprit et du temps pour le patient. Nous mettions du temps à nous construire une patientèle, et nous pouvions décider de dégager un après-midi pour travailler dans un centre d'avortement.

Notre réflexion était la suivante : la plupart des usagers de drogues ont une vie normale. Nous voulions

1. Une conférence de consensus est une réunion entre pairs, experts, praticiens de terrain dont l'objectif est de déterminer un consensus scientifique et éthique sur une question. Démarche récurrente en médecine, elle se base sur l'état des connaissances pour définir un cadre commun de bonnes pratiques.

les déstigmatiser, les accueillir plutôt que les renvoyer automatiquement dans le secteur spécialisé « toxicomanie ». Nous voulions préserver et développer un accueil dans la première ligne de soins, un accueil généraliste.

Nous cherchions aussi à construire un soutien particulier pour les médecins qui prennent des patients héroïnomanes. Nous avons rendu un travailleur social disponible dans la maison médicale, nous nous sommes formés progressivement... et nous avons reçu une menace de radiation par l'Ordre des médecins.

Comment l'Ordre des médecins a-t-il été informé ?

En cas de problème avec la Commission médicale provinciale, l'Ordre et la BSR² sont avertis. J'ai donc été convoquée. Le premier médecin m'a considérée comme une petite sottise. Il faut me voir débarquer : je suis une femme, je travaille dans une structure horizontale, un réseau, sans chef. À l'époque, c'était incompréhensible. Ma classe de médecine était la première à comporter 1/3 de femmes. Ça déstabilisait les pontes, les chefs de service avec des années d'expérience, de m'imaginer, moi, jeune femme cheffe. Et voilà que je leur répondais que nous n'avions pas de chefs.

J'ai été référée à la BSR. Le gendarme que j'ai rencontré m'a dit que la Commission était très négative, mais lui voyait que mes patients avaient cessé de créer des troubles depuis leur traitement à la méthadone. Il m'a dit « C'est ça qui compte pour moi ». Il a décidé de classer le dossier sans suite judiciaire. Par chance ! L'Ordre des médecins a été moins complaisant. Il défendait la corporation, l'image de la fonction. Nous avons reçu une injonction d'arrêter immédiatement tous les traitements, sous peine de procès avec menace de radiation.

Une radiation à l'Ordre des médecins, c'est ta mort professionnelle, l'interdiction d'exercer à vie. C'est une sentence décourageante. Je voulais être médecin depuis mon enfance, j'avais effectué ma scolarité dans ce but et je risquais de perdre mon métier à 32, 33 ans. C'était très dur, inimaginable. Nous nous sommes rendus à différentes convocations. Ce qui comptait pour l'Ordre, c'étaient des arguments médicaux. Nous avons répondu par notre philosophie : l'abstinence ne fonctionne pas ! Et il

Ce n'est pas un hasard si les procès méthadone et avortement ont eu lieu à une époque similaire. Nous avons une disponibilité d'esprit et du temps pour le patient.

faut trouver un système d'accompagnement et de maintenance, dans la longueur et à la carte. Les gens viennent, comme ils sont. Nous accompagnons leur demande. Le sevrage est une éventualité si les gens le désirent, en prenant le temps. En cas de rechute, nous ne punissons pas, contrairement à d'autres centres méthadone. Nous ne parlions pas de réduction des risques, mais nous en faisons. Pensant que nous n'aurions pas les épaules, l'Ordre nous a imposé de réaliser un protocole d'évaluation de la qualité des soins et de l'impact sur les patients. Nous devons prouver que notre réseau fonctionnait.

La radiation n'a pas été exécutée...

Nous avons eu un coup de génie ou un coup de chance, c'est selon ! J'ai acheté un ordinateur (c'était très cher, compliqué à programmer), nous avons commencé à travailler en groupe et nous avons rédigé un protocole d'évaluation des traitements. Je l'ai présenté au FNRS en 1988. Face à la visibilité croissante des dégâts de l'héroïne, le FNRS s'est montré intéressé. Quand le protocole a été accepté en 1989, l'Ordre des médecins était bien obligé de reconnaître la validité de notre pratique. J'avoue que ça nous a beaucoup amusés.

Le médecin Yves Ledoux a commencé à utiliser le protocole. Nous l'avons testé six ans. Le protocole consistait, pour les médecins généralistes, à coter une vingtaine d'items de 0 à 4 au fil du temps et d'observer les évolutions de l'état de santé du patient. L'idée donc, c'était de faire le point tous les six mois et de déterminer si le patient était stable ou non. Le but n'était pas de remplacer la discussion mais de suivre objectivement le patient, avec recul. De semaine en semaine, il se peut qu'on ne remarque pas un changement. Au quotidien, vu le nombre de

2. La Brigade de Surveillance et de Recherche (BSR) était une subdivision de la gendarmerie belge.

Tu agis parce que tu estimes que tu ne peux pas faire autrement, parce que tu vois les statistiques de l'avortement clandestin ou celles de la mort par overdose. Tu compares: quand un médecin pratique, les personnes ne meurent pas. Tout simplement.

patients, tu n'es pas attentif à chaque détail. Quand tu prends ton cahier, tu te dis : « Sur les six mois, il n'a plus de logement, il a perdu trois dents, ses habits sont sales, ça ne va pas du tout ! », ou, au contraire : « Tiens, il a fait refaire ses dents, il a remis tous ses papiers en règle, il va bien ! ». Le médecin est le seul à connaître le patient, mais doit pouvoir s'arrêter et réfléchir. Nous pouvons le former, mais nous ne pouvons pas l'accompagner sur tous ses dossiers.

La circulaire nous autorisant de pratiquer a été attaquée par certains médecins. Elle est cependant restée la référence jusqu'à la conférence de consensus « méthadone ». Les bonnes pratiques recommandaient de recourir à la méthadone orale, de travailler avec des référents multidisciplinaires, d'être formé et supervisé.

Le R.A.T. est né officiellement en 1991. Le projet Alto a eu pour vocation d'étendre le projet à l'ensemble de la Wallonie. Les pouvoirs publics étaient demandeurs mais ont omis d'accorder les moyens nécessaires. La prescription de méthadone s'est répandue cependant.

Les médecins craignaient-ils d'être contrôlés? Beaucoup continuent de dire qu'ils ne sont pas dans de bonnes conditions pour recevoir des usagers de drogues.

En réalité, il y a peu de contrôle. On travaille sans cadre légal véritablement documenté. J'ai l'impression que la peur de cette pratique ne vient pas du contrôle. J'ai eu beaucoup d'ennuis au début, mais

depuis, en 30 ans, j'ai eu une dizaine de lettres de la Commission médicale ou de la Commission pharmaceutique, me demandant des explications. Mes réponses ont toujours clarifié les questionnements et les dossiers étaient clos. J'ai eu quelques demandes de l'Ordre de suivre l'un ou l'autre médecin, de le cadrer dans sa pratique, mais uniquement pour deux ou trois. Le R.A.T. précisait que nous pouvions donner un soutien technique, mais nous n'avions pas vocation à contraindre la pratique d'un médecin.

Attention aussi au fantasme des BCBG chez le généraliste et des pauvres malades mentaux dans le dispositif 0.5³. La différence de patientèle n'est pas vraie. Les médecins généralistes reçoivent toutes les franges de la population, même si, effectivement, pour aller chez un médecin généraliste, tu dois être capable d'arriver à ton rendez-vous plus ou moins à l'heure, de tenir dans la salle d'attente. Les patients des médecins généralistes se distinguent par leur compliance, pas par leurs revenus.

Nous voyons combien désobéir à la loi pour des pratiques que l'on estime légitimes comporte des risques.

Comment viviez-vous avec la menace d'ennuis judiciaires, de radiation?

Quel était l'objectif: forcer les politiques à changer la loi, agir dans l'urgence?

C'est difficile à dire. La prescription de méthadone, pour moi, c'était une évidence! Avant la prescription de méthadone, j'avais pratiqué l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG). J'étais engagée dans le mouvement féministe avant d'être médecin. Dès mon diplôme, j'ai travaillé à Aimer à l'ULB. J'ai appris à faire un examen gynécologique puis une IVG. L'Ordre a été soutenant sur ce dossier. J'ai beaucoup milité politiquement. J'ai vécu mai 68. Je suis rentrée à l'université en 1969, dans la foulée. L'état d'esprit était différent, engagé. Les grèves ponctuaient chaque année. Tu t'arrangeais pour que la grenade lacrymogène ne te fracasse pas la mâchoire, mais tu y allais. Je croyais en un monde, et j'agissais en conséquence.

Dans le procès avortement (1983), nous avons tous été acquittés, malgré de lourdes peines prononcées⁴. Lors du procès en appel, nous nous étions rassemblés. Nous avons été acquittés par ce que Roger Lallemand⁵ a appelé l'erreur invincible: une erreur

3. Le dispositif 0.5 désigne les services de réinsertion médicale, c'est-à-dire l'accès bas seuil à des soins infirmiers ou médicaux (infirmiers de rue, médibus...).

4. Claire Remy a écopé de 18 mois de prison avec sursis.

5. Docteur en droit, avocat de différents médecins arrêtés pour avortement, sénateur socialiste de 1979 à 1999, Roger Lallemand était le coauteur de la loi de dépénalisation de l'avortement en Belgique.



due à la croyance que c'est autorisé. Nous savions tous évidemment que c'était interdit, mais, ayant pratiqué dix ans sans réaction des autorités judiciaires, nous pouvions légitimement penser que c'était autorisé. Une fois acquittés, le débat sur la dépénalisation était lancé.

Le risque de l'emprisonnement était secondaire ?

La question est de savoir où tu mets le centre de gravité dans ta vie, à qui tu considères devoir rendre des comptes. Si tu considères que c'est à ton image dans le miroir le matin, tu fais ce que tu penses devoir faire, le mieux possible.

Je n'ai jamais vraiment cru à l'emprisonnement, ou je ne l'ai pas vu comme une menace grave. Ça peut être un accident dans ta vie. Tu ressortiras, tu te dis que tu n'as rien fait de suffisamment mauvais pour que la société t'abandonne là. Par contre, l'Ordre a radié des médecins. Parfois, pour des pratiques effectivement indéfendables : un médecin prescrivait du Temgésic à des groupes entiers, qui payaient très cher pour ça⁶. Il a été radié pour vérialité. En revanche, des collègues du R.A.T ont été suspendus

quinze jours pour l'accompagnement de toxicomanes. 15 jours, c'est peu dans une vie, mais beaucoup sur le C.V.

L'éthique est indispensable. Je fais mon travail le mieux possible : je n'ai jamais pratiqué d'avortements sans précautions et en risquant la vie d'une femme, mais toujours dans des conditions médicales irréprochables, selon des règles que l'association s'était données. Je n'ai jamais prescrit de méthadone injectable, trop instable. Nous faisons ce que nous estimons notre boulot. On a vu des gourous, avec des groupies, se pavaner devant les journalistes et utiliser des patients pour aller témoigner. Très peu pour moi ! Tu agis parce que tu estimes que tu ne peux pas faire autrement, parce que tu vois les statistiques de l'avortement clandestin ou celles de la mort par overdose. Tu compares : quand un médecin pratique, les personnes ne meurent pas. Tout simplement.

Le SIDA est arrivé. Nous voyions les conséquences dramatiques. En tant que médecin, tu sais que, si, maintenant, il n'y en a que cinq, l'inaction en contaminera 50 rapidement. Cinq, c'est déjà trop. C'est comme le réchauffement planétaire, tu le vois venir, sauf que, avec le SIDA, tu peux faire quelque chose,

6. Le Temgésic est un antalgique puissant, apparenté à la morphine.

à ton échelle. Alors que la contamination dans le milieu gay a peu ému la plupart des politiques, la peur de la contamination des non-toxicomanes par les toxicomanes a plus mobilisé.

Le soutien et la pratique en collectif ont dû jouer un grand rôle dans la motivation ?

Je me suis sentie soutenue par mes proches, par les autres praticiens, par la police aussi. Le gendarme reconnaissait les bienfaits de la délivrance de méthadone, il avait classé le dossier sans suite.

C'est intéressant, quand la police, représentante de l'ordre, de la loi, admet une inadéquation de la loi, l'échec de la prohibition, et devient une alliée.

Je suis une vieille militante, je me méfie des interventions policières, mais il ne faut pas sous-estimer l'intelligence globale de la fonction policière. Certains identifient des pratiques indéfendables et pensent ! Le type qui prescrit de la méthadone à prix d'or dans

un bistrot, ce n'est pas défendable. Le type qui en plus prescrit pour une fellation, c'est encore moins défendable. À ce moment-là, l'Ordre, la police font leur boulot. Ils sont parfois plus proches de nous que certaines autorités politiques, qui veulent garder un électorat à n'importe quel prix. Aujourd'hui, avec des partis comme la NV-A, c'est l'ère du fascisme à la papa : pense comme ci, sois irréprochable, fais ceci, pas cela, porte un costume et une cravate. Je ne sais même pas s'ils le pensent. Je crois qu'ils sont tout à fait capables de voir la réalité et l'échec de la prohibition. Mais ce sont des idéologues.

Nous, nous agissions parce que nous savions qu'il y aurait des conséquences concrètes, réelles, pas à l'échelle planétaire, mais sur beaucoup de personnes. Pas seulement celles que tu traites, mais toutes celles qui sont autour. Pour moi, c'était très motivant. Imaginer 50 personnes mortes parce que tu n'as pas eu le courage de faire une intervention endo-utérine, nous n'aurions pas pu. Nos combats ont d'ailleurs abouti : l'avortement clandestin a disparu et la méthadone a eu droit de cité. ■

École : 2018, la Révolution du bermuda !

> Logan Verhoeven, chargé de projets, Comité des Élèves Francophones

Le mois de juin marque souvent le début des températures estivales, et cette année tout particulièrement avec des températures avoisinant les 30 degrés. Quand il fait chaud, le réflexe est de s'habiller de façon plus légère. Sauf que... C'était sans compter les Règlements d'Ordre Intérieur (R.O.I.) des écoles ! Ni une, ni deux, les élèves s'organisent. Aux shorts, citoyens !

Les R.O.I.¹ définissent entre autres le code vestimentaire et ses interdictions, basées tantôt sur de vieilles traditions, tantôt en réaction à la mode d'aujourd'hui qui ne s'intègre pas dans les habitudes du monde scolaire. Nombreuses écoles interdisent donc le port du short ou du bermuda aux garçons.

C'est dans ce cadre que le Comité des Élèves Francophones félicite et encourage les initiatives portées par des élèves réclamant juste le droit de ne pas mourir de chaud dans un pantalon, alors que les filles peuvent, elles, porter une jupe...

Effet « boule de neige »

Des élèves d'Enghien ont d'abord initié le mouvement en arrivant dans leur école en short ou en bermuda. Les jours et les semaines suivantes, des élèves d'un peu partout en Wallonie et à Bruxelles ont sollicité leur direction pour pouvoir porter des shorts et revoir ainsi leur règlement d'ordre intérieur. Le résultat fut assez mitigé. Dans certaines écoles, les élèves ont réussi à faire céder la direction pour revoir le R.O.I. Dans d'autres,

Le Comité des Élèves Francophones (CEF) est le syndicat des élèves du secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles et est reconnu comme organisation de jeunesse. Les actions du CEF s'articulent autour de quatre axes d'actions : agir sur les problèmes liés à l'enseignement, renforcer le rôle des élèves dans l'école, porter la voix des élèves et ouvrir l'école à la société.

Le CEF fonctionne par, pour et avec les jeunes sur une base volontaire. Chaque élève ou jeune peut devenir membre de l'association.

Chaque année, nous organisons deux campagnes thématiques : l'une qui concerne l'école et l'autre la parole des élèves et des jeunes sur la société. Parmi les campagnes du CEF, on peut citer TLESDE — pour Tou-te-s Les Élèves Sont Des Élèves. Plusieurs membres se sont fortement impliqués-es dans ce projet de documentaire. Il a débouché sur une campagne dont le message principal est que ce n'est pas à l'élève de s'adapter à l'école, mais bien à l'école de s'adapter à chaque élève.

le port du short n'a été accordé que de façon temporaire. Et pour quelques autres encore, l'interdiction est restée d'application. La sollicitation des médias par les élèves aura sans doute eu un impact dans les décisions de nombreuses écoles d'autoriser ou non le port du short ou du bermuda.

1. Ces règlements, propres à chaque établissement scolaire, font la loi des écoles et nous pouvons y retrouver, entre autres, les types de sanctions, les absences, les retards, les évaluations...

Julien*, élève de 5^e secondaire dans une école bruxelloise, nous raconte sa Révolution du Bermuda

Comment as-tu entendu parler de cette « Révolution du bermuda » ?
Grâce au CEF. J'ai lancé l'idée dans mon école. Le port du bermuda y est déjà autorisé donc on s'est concentré sur les autres points du règlement d'ordre intérieur comme la question des décolletés, des mini-jupes ou encore du voile. On remarque de manière générale que notre ROI est assez sexiste ou islamophobe.

Qu'est-ce que vous avez fait dans votre école et qu'est-ce que ça a donné ?

On s'était donné rendez-vous devant l'école toutes et tous habillé-es avec des vêtements « interdits » : moi j'étais avec un training, d'autres avec des jeans déchirés, une fille qui est venue avec un voile, etc. Malheureusement, ça n'a pas vraiment fait de bruit.

Pourquoi avoir choisi la désobéissance dans le cadre de ton action ?

Quand l'on passe par les voies plus habituelles de représentation des élèves, les délégué-es ou des mandats de ce type, la direction va bloquer tout ce qui remet en cause l'école ou son autorité. Elle va juste accepter ce qui améliore son image. On ne peut pas vraiment obtenir d'avancées, remettre en cause le système de l'école, le code vestimentaire ou d'autres points. On peut essayer de faire des actions, faire des pétitions, faire des cercles de discussions dans la cour et discuter des problèmes qu'il y a dans l'école. Mais là aussi, la direction va bloquer et va aller chercher les élèves qui mènent ces actions pour les engueuler ou les menacer. On remarque un certain abus d'autorité de la part de la direction ou de l'école en générale. Ce à quoi nous répondons : « si l'école ne veut pas nous entendre, on criera juste plus fort pour qu'elle soit obligée de le faire ». Dans ce cas-là, on passe à la désobéissance. En plus de permettre d'élever notre voix, en passant par les médias par exemple, on crée des liens entre les élèves et on se rend compte que l'on peut créer un rapport de force face à la direction.

Parce que dans les mandats de délégués, c'est toujours un seul délégué, les autres élèves ne sont pas concerné-es par ce que ce-cette délégué-e fait et donc il ou elle est tout-e seul-e. Dans les actions de désobéissance, on est beaucoup et ça permet de vraiment créer un rapport de force. Et puis, ça permet à tou-te-s les élèves de s'intéresser à des questions plus politiques.

Est-ce que tu penses refaire des choses l'année prochaine ?

Oui, je pense refaire des choses l'année prochaine. Ça n'a pas fonctionné cette fois-ci car on a eu très peu de temps. Deux jours, ce n'était pas suffisant pour mettre tout ça au clair. Mais, dès l'année prochaine, on remet ça pour ne pas perdre l'énergie qui a été déployée en juin!

* prénom d'emprunt

En plus de permettre d'élever notre voix, en passant par les médias par exemple, la désobéissance crée des liens entre les élèves et on se rend compte que l'on peut créer un rapport de force face à la direction.

De la révolution du bermuda à la revendication de droits égaux et non discriminatoires !

En creusant plus dans les règlements des écoles, on s'aperçoit vite que c'est l'absurde et l'arbitraire qui règne en matière vestimentaire. Certaines interdisent les bretelles. Les unes réclament juste une tenue correcte sans préciser les critères de jugement. Les autres interdisent les tenues « trop » courtes ou « trop » longues ou « trop » transparentes ou « trop » échancrées... sans jamais définir ce qu'on entend par « trop ».

Dans la plupart des établissements, c'est à la direction qu'il revient « d'apprécier » la correction de la tenue ou des excentricités. Ce manque de cadre donne lieu à des situations incroyables où, par exemple, pour une même blouse, une élève sera jugée décente et une autre, avec une poitrine plus volumineuse, non. Nous avons même relevé le cas d'une école dans laquelle « la tenue est soumise à l'appréciation du directeur. Le refus de l'élève de se conformer à cette appréciation peut être un motif d'exclusion définitive. » Cette règle est complètement abusive et en totale contradiction avec le décret Missions, qui définit clairement les modalités d'une exclusion définitive.

Pour le Comité des Élèves Francophones, les élèves doivent prioritairement être associé-e-s à la rédaction des règles en matière vestimentaire. Nous demandons de :

- **définir collectivement**, avec l'ensemble du personnel éducatif, les tenues permises ou non à l'école.
- **fixer des critères clairs et objectifs**
- **justifier et expliquer** les éventuelles interdictions
- **appliquer** le règlement à tou-te-s **sans discrimination** d'aucune sorte (liée à l'âge, au genre...).

Nous comptons donner suite à la mobilisation des jeunes pour lever l'interdiction de porter un bermuda à l'école, campagne à venir donc ! ■

Hors-la-loi ou pédagogues ?

Les parents face à la consommation d'alcool des ados

> Interview de **Martin de Duve**, représentant du groupe porteur Jeunes, Alcool & Société¹

Servir de l'alcool à un mineur est interdit en Belgique, y compris pour les parents. Vous l'ignoriez ? Rien d'étonnant. Mais alors, comment faire avec un ado qui se rapproche de plus en plus de sa première bière ? Le groupe porteur Jeunes, Alcool & Société propose de dépénaliser l'apprentissage parental, pour mieux dialoguer sur ce produit ultra-présent. Rencontre.

En quoi la loi qui punit l'offre d'alcool à un mineur concerne-t-elle les parents ?

La loi aujourd'hui dit qu'il est interdit de vendre, servir ou offrir une boisson alcoolisée à un mineur de moins de 16 ans, et de vendre, de servir ou d'offrir une boisson spiritueuse à un mineur de moins de 18 ans. Or, dans la réalité, la consommation d'alcool, l'apprentissage et les premiers contacts avec l'alcool commencent en moyenne entre 12 et 16 ans. Servir ou offrir concerne le parent.

Lors d'un mariage ou à Noël, le parent qui dit : « Tu prendras bien un peu de champagne » ?

C'est exactement ça ! À cette occasion, le jeune commence à témoigner de l'intérêt pour le produit et va apprendre à goûter ces produits d'adulte dans le verre de vin de papa ou maman. Il y a parfois une certaine fierté à servir sa première coupe à son enfant. Le plus souvent des pères d'ailleurs, et à son fils plutôt qu'à sa fille. Les clichés sexistes ont la vie dure.

Voilà les parents hors-la-loi ! Vraisemblablement sans le savoir...

Un parent n'a, juridiquement parlant, que

l'abstinence comme solution. Cette situation nous semble n'avoir aucune portée éducative. Nous ne voulons pas minimiser : un adolescent reste effectivement, d'un point de vue médical, trop jeune pour boire de l'alcool. Mais nous pensons que le parent peut accompagner.

Le groupe porteur Jeunes, Alcool & Société souhaite que la loi actuelle soit adaptée en ajoutant que c'est à titre commercial ou promotionnel qu'il est interdit de vendre, servir ou offrir une boisson alcoolisée à un mineur. C'est bien le caractère mercantile qui pose problème, cibler un public jeune pour le fidéliser.

Qu'entendez-vous par accompagner ?

Accompagner, ça veut dire apprendre à goûter plutôt qu'à dégoûter. Contrairement à l'apprentissage anarchique entre jeunes, sur le temps de midi avec son sandwich, le cadre familial permet souvent une approche socialement adaptée et contextualisée, même si tous les modèles parentaux ne sont pas idéaux. Les parents sont en mesure de faire des choix éclairés pour leurs enfants sur toutes les thématiques, et y compris l'alcool. C'est aussi de leur responsabilité.

1. En 2003, constatant combien le secteur alcoolier matraque le public jeune, sous l'impulsion d'Univers Santé, différentes organisations de jeunesse, de promotion de la santé, de prévention, d'étudiants se sont rassemblées pour promouvoir la consommation responsable de l'alcool chez les jeunes. « On parlait depuis 15 ans du cannabis, et on avait oublié que l'alcool, c'était évidemment de loin le psychotrope le plus consommé. Or ça interpellait tout le monde : les éducateurs, les enseignants, les parents, les médecins etc. » De ce premier constat, a découlé un travail d'analyse plus approfondi de la législation, des pratiques commerciales et culturelles, et un travail de sensibilisation. (voir encadré)

Le groupe porteur a formulé les revendications qu'il défend auprès du grand public comme auprès des responsables politiques :

- Supprimer la publicité pour les boissons alcoolisées
- Simplifier et clarifier la loi
- Renforcer structurellement l'éducation, la prévention et la réduction des risques
- Dépénaliser l'apprentissage parental
- Créer un Conseil fédéral de la publicité
- Rendre l'eau gratuite dans l'Horeca
- Obliger l'étiquetage nutritionnel sur les boissons alcoolisées
- Découpler la publicité alcool des espaces de campagne de prévention sur les médias publics
- Modifier le slogan actuel sur les publicités des produits alcoolisés

Voir www.jeunesetalcool.be

L'alcool est un produit festif, mais pas anodin. C'est comme le feu : il est utile pour allumer son barbecue ou sa cheminée, il peut être dangereux si on l'exploite mal.

Enfin, l'apprentissage parental, c'est aussi aider le jeune à poser un regard critique sur ses propres comportements, sur ses pairs, sur la publicité aussi. Comment réagir si tes copains et copines te poussent à surconsommer ? Pourquoi tant de pub autour de ce produit ? Est-ce que tu penses que tu es en droit de poser tes propres limites ?

Certaines familles sont abstinentes, pour des raisons spirituelles ou religieuses, notamment des familles musulmanes.

Que faire quand l'enfant décide de ne pas respecter la même abstinence ?

C'est une très bonne question. Il faut être attentif aux phénomènes de double exclusion pour le jeune qui décide de « trahir » l'intérêt religieux, et surtout familial. La première exclusion, c'est ce que lui renvoie une partie de la population depuis la naissance : une forme de rejet social, de son identité maghrébine ou musulmane. Le deuxième sentiment d'exclusion peut venir de son propre clan familial, de son propre entourage, qui perçoit son désintérêt des préceptes religieux comme un éloignement de la culture familiale, un intérêt pour des vices. On observe des comportements de consommation parfois plus à risques parce qu'ils doivent être cachés, plus clandestins, avec des prises de risques spécifiques. Ça ne simplifie pas les choses. À l'inverse, celui qui respecte les préceptes religieux peut aussi se sentir exclu par rapport à la population locale, car la majorité des Belges ont un rapport festif et positif à la consommation d'alcool.

Le parent va aussi être renvoyé parfois à sa propre consommation, à l'image qu'il donne de lui. Comment gérer cela ?

Paradoxalement, on parle très peu d'alcool en famille alors que c'est le psychotrope le plus présent. Sans doute parce que le parent est lui-même souvent consommateur d'alcool. C'est un produit banal. Certains savent qu'ils ne sont pas un modèle, qu'ils ont une consommation problématique. Ce n'est pas grave de ne pas être parfait, mais le parent

Cet accompagnement se déroule dans certaines circonstances bien particulières, souvent une fête de famille, un anniversaire ou une fête de Noël, dans des quantités limitées et avec des produits classiques, comme de la bière, du vin, du champagne. Le jeune le perçoit comme une reconnaissance du fait qu'il est en train de grandir, en transition vers le monde adulte. Le choix du moment, du contexte n'est pas anodin et même essentiel. Il donne des clés de lecture socioculturelle au jeune : l'alcool, oui, ça fait partie de notre environnement, mais pas n'importe quand, n'importe comment, et avec n'importe qui.

Que conseiller aux parents comme stratégies éducatives par rapport à l'alcool ?

Avant tout, entendre la parole du jeune : laisser des espaces de parole pour qu'il puisse raconter ses soirées, ses premières consommations, ses appréhensions. Sans interrompre, sans juger, en laissant venir les choses. Entendre ses représentations, ses craintes, ses aspirations, permet aussi d'adapter son discours. C'est classique : éviter le discours vertical du parent qui sait. Il ne s'agit pas non plus de devenir le parent hyper conseiller qui a réponse à tout, mais d'essayer de donner des informations claires afin que le jeune puisse faire aussi ses propres choix. Il fera ses expériences, peu importe celles de ses parents. Il ne faut pas éluder la question des risques : accidents de la route, rapports sexuels non-protégés, non-désirés, risques de bagarre plus importants...

gagnera à l'assumer ! En tant que parent, on peut avoir développé un certain type de consommation et établir un cadre différent pour son enfant. Un adolescent est capable de le comprendre. D'ailleurs, si son père ou sa mère a tendance à avoir le gosier en pente, il en aura déjà fait l'observation. On peut dire : « Je sais que mon modèle n'est pas parfait, mais, en tant que parent, voilà les erreurs ou les pièges dans lesquels je n'ai pas envie que tu tombes... ».

Et quand l'ado commence à boire et dérape ?

Le rôle du parent est de poser un cadre. Il y a de très fortes probabilités que ce cadre soit à un moment dépassé. Tester les limites, cogner les bords de ce cadre fait partie de la construction identitaire de l'adolescent. Pour un dialogue sain en famille, il est fondamental que le parent ait été clair sur le cadre et sur les conséquences du non respect du cadre. Voilà les meilleures garanties pour un dialogue sain. Ainsi, le jeune sait ce qui lui est autorisé et ce qu'il encourt éventuellement. C'est du bon sens, mais ça vaut la peine de le rappeler.

La question se pose aussi pour les intervenants qui côtoient des jeunes.

Quand ils sont confrontés à de la consommation, quelle attitude adopter ?

Je me souviens d'une séance épique dans une école. Deux jours avant le départ d'un voyage scolaire, l'équipe éducative souhaitait rappeler les interdits aux élèves et voulait que j'endosse ce rôle. Alors que le directeur introduisait le sujet en annonçant aux élèves que j'allais bien leur réexpliquer qu'ils devaient être sages, je l'interromps et lui propose de partir d'une première question aux élèves : « C'est quoi pour vous, le voyage scolaire ? ». « C'est une semaine de vacances, Monsieur ! » Je me suis retourné vers les professeurs pour leur poser la question. Eux m'ont répondu que c'était une semaine de travail, mais en dehors des murs. Rien que cette différence de réponses annonce que les comportements des uns ne vont pas être en adéquation avec les attentes des autres. Si on ne prend pas le temps de clarifier les raisons du voyage au sein de l'école, on passe à côté de l'essentiel.



Quelle réception du politique remarquez-vous par rapport à votre demande de modifier la loi pour dépenaliser cet apprentissage parental ?

L'absence de jurisprudence, l'absence de condamnation de parents, en font un non-problème pour bon nombre de politiques. Jeunes, Alcool & Société le reconnaît, évidemment. Nous pensons néanmoins que, dans une approche cohérente des psychotropes d'un point de vue légal, il convient à un moment donné de clarifier, de nettoyer les textes de loi pour qu'ils puissent être porteurs d'éducation. Ça permet aussi d'insister sur la raison de l'interdiction, la vente agressive.

Et cette revendication, comment est-elle perçue par des parents ou des enseignants que vous rencontrez ?

Elle est souvent mal comprise. Premièrement, le grand public ne sait pas que c'est interdit. Deuxièmement, les acteurs de la prévention sont généralement perçus comme des hygiénistes, avec un discours bien-pensant, autrement dit des prohibitionnistes ou des pro-abstinence. Quand les parents entendent un autre discours, ils sont plutôt surpris. « Pourquoi est-ce que vous voulez permettre aux parents de faire boire les jeunes ? » Il faut souvent apporter des compléments d'information et discuter pour faire comprendre ce positionnement. Mais ce n'est pas grave, c'est une occasion justement de dialoguer et d'apporter nuance et complexité. C'est nécessaire pour faire contrepoids à une approche générale plutôt simpliste, voire caricaturale de ces questions. ■

À (re)lire

« Le Groupe porteur Jeunes, Alcool & Société. 10 ans de travail en réseau », in *Drogues, santé, Prévention*, n° 66, été 2013. Disponible en ligne : <http://prospective-jeunesse.be/revues/n-66-le-groupe-porteur-jeunes-alcool-et-societe-10-ans-de-travail-en-reseau/>

Les cannabis social clubs : tire ton plan !

> **Caroline Saal**, rédactrice en cheffe

Alors que le cannabis se banalise, certains ont décidé de ne plus attendre le changement de loi pour cultiver et consommer le produit au sein des Cannabis Social Clubs (CSC). Si le prix est judiciairement lourd, ils continuent de revendiquer des modes de production respectueux de leurs affiliés, non mercantiles et transparents.

Qu'est-ce qui a motivé Noé à se lancer dans l'aventure ? « C'est une alternative au marché noir, à ce trafic illégal, dont on ne connaît ni le fonctionnement, ni la production. En rue, on te vend n'importe quoi ». Noé explique : « Pour moi, il y a plus de variétés, de nuances dans les espèces de cannabis que dans le vin. On peut le goûter. Pouvoir choisir les variétés me plaisait. Je ne me voyais pas commencer à cultiver seul mon plant. L'esprit collectif du cannabis social club m'a attiré ». Le jeune homme s'implique donc dans le CSC liégeois « Ma Weed Perso », créé en 2013 pour une période relativement brève. Il en anime la page Facebook mais sans prendre plus de responsabilités. Pour le bien de son casier judiciaire. En 2014, l'ensemble des membres est convoqué par la police. Alors que les responsables jouent carte sur table avec la police et cherchent à ouvrir le dialogue avec les autorités judiciaires et politiques liégeoises, ils sont arrêtés en mars 2014, mis sous les verrous et condamnés pour incitation à l'usage et trafic en bande organisée¹.

Des accusations en porte-à-faux avec l'esprit des CSC, selon Noé. Un Cannabis Social Club a des principes (voir encadré), et qui veut s'inscrire est d'abord rencontré par les organisateurs afin de connaître les motivations de l'impétrant, créer un lien de

confiance, repérer le type de consommations... Pas question de nourrir un revendeur qui profiterait des bas prix offerts par le CSC. L'usage doit être personnel, non-problématique, et les bas tarifs sont motivés non par l'incitation au petit pétard, mais par le souci d'éviter d'enclencher une activité lucrative. « L'argent n'est pas notre motivation. Il faut bien distinguer coffee-shops et CSC », commente Noé. Visiter la culture, se rencontrer une fois par trimestre, organiser des moments conviviaux participaient à la création d'une communauté, qui s'informe, partage et sort de la stigmatisation dans laquelle l'illégalité la plonge.

Ma weed perso intégrait également la prévention à sa manière, en louant des vaporisateurs de cannabis² et en animant une page Facebook pour informer les consommateurs, répondre aux personnes en questionnement (sur le cannabis médical par exemple) et les orienter vers des personnes compétentes en cas d'usages problématiques.

Désobéir à la loi valait-il le coup ? « J'étais lassé de l'immobilisme politique, et persuadé que les Cannabis Social Clubs peuvent ouvrir la voie à la légalisation du cannabis. Ils montreront que cultiver et consommer du cannabis sans poser de problème à la société, c'est possible ». L'avenir nous le dira. ■

1. Sur les ennuis judiciaires de Ma Weed perso, voir NÈVE Marc, « Quand la justice s'en mêle : en arrière, toute ! », in *Drogues, santé, prévention*, n° 72, printemps 2015, p. 2-3. (Disponible en ligne)

2. Les avantages sont les mêmes que ceux de la cigarette électronique : diminuer les effets négatifs du tabac et de la fumée sur les poumons, la gorge, etc.

Les principes des Cannabis Social Clubs *

Les Cannabis Social Clubs ont été mis en place pour protéger les droits des consommateurs et producteurs de cannabis et pour aider à la mise en place de politiques du cannabis bénéfiques à l'ensemble de la société.

Un Cannabis Social Club est composé de membres, citoyens adultes, qui organisent la culture d'une quantité limitée de cannabis pour répondre au besoin personnel de chacun. On met ainsi en place un circuit fermé entre producteurs et consommateurs, dans lequel on doit respecter un certain nombre d'exigences relatives à la santé, la sécurité, la transparence et la comptabilité.

1. C'est l'offre qui suit la demande, pas le contraire
La capacité de production d'un Cannabis Social Club se base sur les prévisions de consommation de ses membres.
2. But non lucratif
Les Cannabis Social Clubs se déclarent en tant qu'associations à but non lucratif. Les bénéfices générés par les activités économiques sont utilisés pour la promotion des objectifs de l'association. Les Cannabis Social Clubs souhaitent créer des

emplois réguliers et produire des biens et des services régulés et taxables.

3. La transparence
Les Cannabis Social Clubs sont des associations déclarées légalement. Leur organisation interne est démocratique et participative.
4. Orientation vers la santé publique
Les Cannabis Social Clubs utilisent seulement des méthodes de culture basées sur les normes de l'agriculture biologique. Ils développent une politique efficace de prévention et de prise en charge de l'usage pro-

blématique du cannabis dans un cadre de promotion de réduction des risques et d'un usage responsable du cannabis.

5. Ouverture au dialogue avec les autorités
Les Cannabis Social Clubs sont disposés à participer à toutes formes de dialogue avec les autorités, et mettent en pratique une politique active pour les y inviter.

* Extrait du texte officiel de l'ENCOD (Coalition Européenne pour des politiques justes et efficaces en matière de drogues), plateforme regroupant 150 associations membres. www.encod.org



La légalisation? Ils ne sont pas les seuls à y penser!

La nouvelle a fait grand bruit: l'ancien directeur marketing d'AB Inbev, Chris Burggraev, a investi dans des sociétés américaines du cannabis et compte bien débattre de la légalisation de la plante en Belgique. « La marijuana peut être un business comme un autre », clame-t-il en mai 2018 dans le très sérieux journal économique L'Écho.

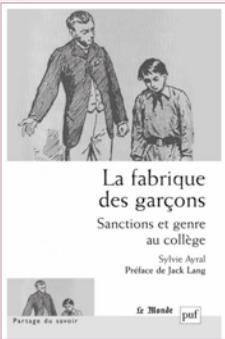
Le média français très léché Newsweek, lui, informe quotidiennement le monde francophone sur l'actu de la weed. Miley Cyrus a-t-elle réellement arrêté le spliff ou est-ce un coup de pub pour son nouvel album? Peut-on mourir d'une overdose de cannabis? Les Français sont-ils favorables au cannabis médical? La consommation de cannabis augmente-t-elle les chances de survie en cas d'arrêt cardiaque? Pour quels partis voter si on fume de la weed? Voilà quelques-uns des sujets à la une du site, dont un onglet est réservé à la vente de produits dérivés.

La pointe visible d'un iceberg économique tout prêt à lancer un nouveau et juteux marché? Pendant que les politiques font l'autruche et que la Justice contrôle les Cannabis Social Clubs, d'autres avancent.

Pour aller plus loin

> Caroline Saal

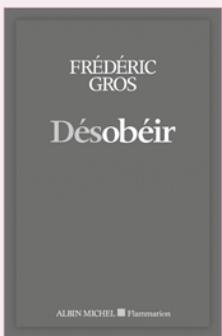
AYRAL Sylvie, *La fabrique des garçons. Sanctions et genre au collège*, Presses universitaires de France, 2011.



« La grande majorité (80 %) des élèves punis au collège sont des garçons. Comment expliquer ce chiffre en contradiction avec le discours égalitaire officiel ? [...] Ce livre propose d'interroger la sanction à la lumière du genre. Il montre l'effet pervers des punitions qui consacrent les garçons

dans une identité masculine stéréotypée et renforcent les comportements qu'elles prétendent corriger : le défi, la transgression, les conduites sexistes, homophobes et violentes [...] Aux antipodes de la tolérance zéro et du tout répressif, l'auteur plaide pour une éducation non sexiste, une mixité non ségrégative et la formation des enseignants au genre. Ces propositions apparaissent comme une urgence si l'on veut enrayer la violence scolaire. »

GROS Frédéric, *Désobéir*, Albin Michel, 2017.



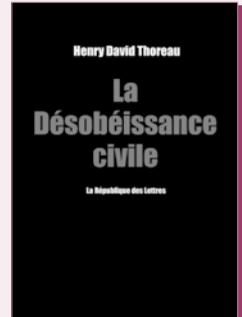
« Ce monde va de travers, à tel point que lui désobéir devrait être une urgence partagée et brûlante. Dans cet essai intempestif, Frédéric Gros réinterroge les racines de l'obéissance politique. Conformisme social, soumission économique, respect des autori-

tés, consentement républicain ? C'est en repérant les styles d'obéissance qu'on se donne les moyens d'étudier, d'inventer, de provoquer de nouvelles formes de désobéissance : la dissidence civique, la transgression lyrique... La pensée philosophique, en même temps qu'elle nous enjoint de ne jamais céder aux évidences et aux généralités, nous fait retrouver le sens de la responsabilité politique. »

MARCELLI Daniel, *Il est permis d'obéir. L'obéissance n'est pas la soumission*, Albin Michel, 2009.

« On parle aujourd'hui beaucoup de l'autorité, mais peu de son corollaire, l'obéissance. Autant la première est positive, autant la seconde paraît négative. Car, si l'on arrive à distinguer l'autorité du pouvoir, on confond aisément l'obéissance avec la soumission. On adhère à une autorité, alors qu'on se soumet à un pouvoir. Et si la soumission s'obtient par la contrainte ou par la séduction, l'obéissance s'établit sur un rapport de confiance. L'obéissance construit, la soumission détruit. Sans se limiter à une réflexion sur le thème de l'obéissance, il s'appuie sur des cas concrets pour nous rappeler opportunément que l'apprentissage de l'obéissance, nécessaire pendant l'enfance, conduit à l'indispensable liberté de désobéir à la maturité. Ce faisant, il apporte une réflexion nouvelle sur sujet très actuel. »

THOREAU Henry-David, *La désobéissance civile*, 1849.



« Si le légal est injuste, le devoir du citoyen est de désobéir à l'Etat. » Célèbre pamphlet de l'écrivain américain. 159 ans, mais toujours actuel.

DOSSIERS THÉMATIQUES

Désobéissance civile : nourrir la démocratie, in *Éduquer*. Tribune laïque, n° 139, juin 2018, p. 10-27.

« Nous avons ici souhaité comprendre pourquoi, quand et comment la désobéissance civile est mobilisée pour faire aboutir une revendication en démocratie. » Le dossier aborde entre autres les résistances juvéniles et l'apprentissage de la désobéissance civile à l'école.

Les Nouveaux désobéissants, in *Imagine demain le monde*, n° 127, mai-juin 2018.

« En ce 50^e anniversaire de Mai 68, Imagine est allé à la rencontre de ces désobéissants politiquement aguerri, joyeux ou radicaux ». Les stratégies militantes sont au cœur du dossier, rassemblant une typologie de la désobéissance, de nombreux témoignages d'activistes, un historique de la désobéissance politique et une interview du philosophe Frédéric Gros.

Un trimestriel pour interroger sous des regards différents les thèmes liés aux usages de drogues, la promotion de la santé et les politiques et pratiques sociales en matière de jeunesse.

Retrouvez tous les numéros sur le site :
www.prospective-jeunesse.be

Prospective Jeunesse

Drogues
Santé
Prévention

Milieus de vie

- Famille et parentalité (n^{os} 22, 24, 42, 43, 44, 49)
- L'école (n^{os} 3, 4, 6, 25, 29, 55, 57, 64, 67, 77-78)
- La fête (n^o 35)
- Le monde du travail (n^o 26)
- La prison (n^{os} 13, 16, 40, 65)
- Milieu du sport (n^o 53)

Produits et leurs effets

- Plaisir (n^{os} 7, 8, 9, 10)
- Dépendance (n^o 39)
- Drogues de synthèse (n^{os} 14-15)
- Cannabis (n^{os} 18, 20, 21, 72)
- Alcool (n^o 32)
- Tabac (n^o 33)
- Alicaments (n^o 19)
- Ordinateur et internet (n^{os} 47, 69, 58, 77-78)
- Amour (n^o 48)

Pratiques professionnelles

- Promotion de la santé (n^{os} 31, 34, 56, 61, 71, 73, 77-78, 82)
- Pratiques de prévention (n^{os} 31, 50-51, 59, 60, 63, 70, 80)
- Réduction des Risques (n^{os} 27, 28, 54, 79)
- EVRAS (n^o 76)
- Représentations (n^o 46)
- Secret professionnel (n^o 23)
- Travail en réseau (n^{os} 45, 66)
- Soins aux usagers (n^{os} 41, 52)
- Participation (n^{os} 67, 68)

Contextes d'usage

- La loi et la répression judiciaire (n^{os} 1, 2, 38, 65, 72, 79)
- Pauvreté, marginalité et exclusion (n^{os} 11, 12, 36, 37)
- Culture et consommation (n^{os} 5, 17, 30, 58, 62, 77-78, 81, 83)

ABONNEMENT ANNUEL gratuit ou de soutien

Prix au numéro : 4 euros *Frais d'envoi compris*

Numéro de compte bancaire: BE04 2100 5099 0831

Formulaire d'abonnement ou de commande au numéro

Institution

Nom Prénom

Téléphone Courriel

Adresse de livraison

Rue Numéro

Code postal Ville

Pays

Type d'abonnement (entourez votre choix)

L'abonnement est gratuit

Toutefois vous pouvez souscrire à un abonnement de soutien (24 euros)

- Je désire souscrire à un abonnement de soutien oui non

- Je souhaite une facture oui non

Commande au numéro Nombre désiré et numéros

Date Signature

Prospective Jeunesse

Drogues
Santé
Prévention

83

Périodique trimestriel
Automne 2018

Prospective Jeunesse, Drogues | Santé | Prévention
est un trimestriel lancé en décembre 1996.

Lieu interdisciplinaire de réflexion, de formation et d'échange d'expériences, d'idées, de points de vue, cette revue interroge sous des regards différents des thèmes liés aux usages de drogues, à la promotion de la santé et aux politiques et pratiques sociales en matière de jeunesse.

Chaque numéro aborde un thème particulier.

Celui-ci est consacré à la Géographie de la désobéissance.

Pour consulter les sommaires des numéros parus ou
contacter l'équipe de rédaction, visitez le site :

www.prospective-jeunesse.be

Avec
le soutien de la



Wallonie

Avec le soutien de la Région Wallonne
et agréé par la Commission communautaire française
de la région de Bruxelles-Capitale

